

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT
73 rue François Mermet
69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE

GRANT THORNTON
44 quai Charles de Gaulle
69463 LYON CEDEX 06

UPERGY

Société anonyme

11c rue des Aulnes
69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

409 101 706 RCS LYON

**Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de
commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos
le 31 décembre 2019**

Exercice clos le 31 décembre 2019

UPERGY

Société anonyme

11c rue des Aulnes
69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

409 101 706 RCS LYON

**Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de
commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos
le 31 décembre 2019**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société UPERGY,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 560 505 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

- Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée, ou citée

Tassin-La-Demi-Lune et Lyon, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

A blue ink signature consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a smaller signature.

Olivier Arthaud

GRANT THORNTON

A black ink signature consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical line.

Robert Dambo

11 C rue des Aulnes – BP 10020
69542 Champagne au Mont d'Or Cedex
FRANCE

tél. + 33 (0)4 72 52 49 00
contact@upergy.com

www.upergy.com

ARTHAUD ET ASSOCIES
A l'attention de
Monsieur Olivier ARTHAUD
73, rue François MERMET
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE

Et

GRANT THORNTON
A l'attention de
Monsieur Robert DAMBO
44, quai Charles de GAULLE
69463 LYON cedex 06

Champagne Au Mont d'Or,
le 10 Avril 2020

ATTESTATION DES REMUNERATIONS Prévue à l'article L.224-115 4° du Code de Commerce

Je soussigné, David Buffelard, Président du Conseil d'Administration de la société UPERGY SA, certifie que le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à la somme de 560 505 euros.



David BUFFELARD
Président du Conseil d'Administration